



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Élèves en soins infirmiers : généralisation du dispositif de rémunération

Question écrite n° 28429

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la rémunération et les conditions de travail des élèves en soins infirmiers appelés à travailler dans les établissements de santé en renfort des personnels soignants qui luttent contre l'épidémie de covid-19. Alors qu'ils sont censés effectuer leur stage obligatoire comme le prévoit leur cursus, ces étudiants se voient confier des missions qui ne s'inscrivent plus dans le cadre classique des stages. Qu'il s'agisse des horaires, du tutorat ou encore des modalités d'encadrement, tout est bouleversé. Dans les faits et face à l'urgence sanitaire, ils interviennent davantage comme des jeunes professionnels. Cette situation a été prise en compte par plusieurs régions qui ont adapté, en les revalorisant, les rémunérations de ces élèves infirmiers à la réalité de leur travail. Ainsi de la région Grand Est, particulièrement touchée par cette épidémie, qui a fixé les indemnités mensuelles versées aux étudiants infirmiers à 1 400 euros et à 1 000 euros pour les élèves aides-soignants. En accord avec le ministère du travail, cette collectivité a pu débloquer 11 millions d'euros sur les crédits du plan d'investissements dans les compétences (PIC). Un dispositif similaire a été mis en œuvre pour la région Île-de-France. Dans la plupart des autres régions, les étudiants en soins infirmiers mobilisés contre le covid-19 sont toujours indemnisés à hauteur de 1,47 euro de l'heure, soit 50 euros par semaine. Parce que ces jeunes étudiants viennent en renfort des équipes soignantes et aident à l'ouverture de lits covid-19, elle lui demande si elle compte revaloriser le statut de ces stagiaires à hauteur de leurs missions et de leurs responsabilités, et si elle envisage de généraliser ce dispositif à l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28429

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2804

Question retirée le : 14 juillet 2020 (Fin de mandat)